

All About Your Library Card

How Do I Get a Library Card?

Apply in person at any Houston Public Library location for your library card. Library cards are free to City of Houston residents. The non-resident fee is waived for anyone residing in the State of Texas. Residents outside Texas may purchase a card for \$40 a year or \$20 for six months. A valid photo ID and verification of address are required to register. Temporary Resident cards with limited privileges are available to individuals who temporarily reside locally. Acceptable documentation of temporary residency is required in addition to valid photo ID. Visit: www.houstonlibrary.org/librarycard to get a registration form online.

Children under 18 may get their own library cards with applications signed by parents or guardians. The parent or guardian must agree to be responsible for the use of the child's card, including any fines or fees, and for the child's selection of materials and use of electronic resources, including the Internet.

Adult and Youth resident and non-resident waiver registrations expire after three years, at which time they may be renewed. Non-resident registrations expire at the end of the privilege period purchased at the time of registration. Non-resident privileges may be extended with additional payment of the non-resident fee (\$40 for one year or \$20 for six months). Temporary Resident cards expire after 30 days, at which time they may be renewed with verification of ongoing temporary resident status.

What Kind of ID is Accepted?

The Library accepts a valid photo ID such as a non-expired Texas Driver's License or Texas ID with your current address. If this is not available, please ask a staff member about alternative IDs.

What is a PIN & Why Do I Need It?

PINs (Personal Identification Numbers) are codes of four or more digits that must be used when logging in to your account or checking items out at a self-check machine. You will also need it to renew your materials online or by phone. The Library has instituted the use of PINs to more securely protect you and your information. You may change your PIN after you log-in to your account online or you may change your PIN in person at any library location. A photo ID verifying ownership of the account must be presented for PIN change requests made in person.

How Do I Renew My Library Card?

When your library card nears expiration, stop by the Central Library or any Neighborhood Library with your ID as noted in previous question. Staff will verify your address and update the borrower record to reflect any changes. Any balance pending on the card must be paid prior to renewal. Most cards are renewed for three years; out-of-state non-resident cards are renewed for six or twelve months. Temporary resident cards are renewed for 30 days.

How Many Items May I Borrow?

You may borrow up to a total of 50 items at one time. Only five of these items may be DVDs. Temporary residents may borrow up to three items at one time.

Online Access

Your library card is your passport to many valuable subscription databases, e-books and e-journals that can be accessed for free by library cardholders, in addition to the world of services and information available through the Library's website. All Library locations offer access to the Internet on public workstations. Parents and guardians must be responsible for their children's use of the Library's electronic resources, the Internet, and print and audiovisual materials.

What If I Lose or Forget My PIN?

If you lose or forget your PIN, you may come into any library location with your library card and ID and staff can look up your PIN and reset it for you. You may also go online and when you attempt to log in, select the "Forgot PIN?" button. You will be asked for your library card number. The system will then send a message to the email address we have on record for you with a link to change your PIN.

What If I Lose My Library Card?

Prevent others from charging materials to your account. Call 832-393-2222 (option three) to report a lost or stolen library card. You are responsible for all items checked out on your card before you report that it has been lost. Staff can issue a new replacement card the next time you visit the Library.

How Long May I Keep Library Materials?

The standard loan period is three weeks. Most items may be renewed for one additional three week period. The renewal period is calculated from the date the items are renewed. DVDs cannot be renewed. The maximum loan period, including renewal, is six weeks. Special check-out items such as laptops have different loan periods.

Where Do I Return My Borrowed Items?

Borrowed items may be returned to any Houston Public Library location.

How Do I Renew Materials?

You can renew materials at www.houstonlibrary.org online. Log-in to "My Account" to view your account information and renew your items. You may renew via telephone by calling the Library's 24-hour renewal line: 832-393-2280. Items may also be renewed in person at the Central Library or at any Neighborhood Library.

You must have your library card number and PIN to renew online or by phone. Eligible items can be renewed for three weeks. DVDs and some items (e.g. items with holds pending) are not eligible for renewal.

How Much Are Overdue Fines?

Fines for most adult and young adult items are 20 cents per day and 10 cents per day for most children's items. Overdue laptop fines are \$25/hour or any part of any hour. Library cards may not be used when fines/fees reach \$10. Library cards are activated again when you pay your fines to reduce the balance owed to less than \$10.

Accounts with unpaid balances may be submitted to a collection agency; a collection fee is added to the account balance upon submission. Accounts in collection may not be used until the balance owed is paid in full. Fines and fees are established by the Houston City Council and are non-refundable.

Will the Library Hold Something for Me That Wasn't on the Shelf When I Looked?

Yes. The Library will attempt to locate and hold a circulating item for you. Hold requests may be made online at www.houstonlibrary.org through the Library's Catalog. You may have up to 30 holds pending at any time.

What If I Lose Something I Borrow?

If library material is not returned within 30 days of the due date, you will receive a billing notice from the Library. In addition to the cost of the lost material, you will be charged a \$10 non-refundable processing fee for each cataloged item or a \$5 non-refundable partial processing fee for each uncataloged item that is lost. The same charges apply to items returned with serious damage.

For questions or concerns regarding circulation of library materials, please call:

HOUSTON PUBLIC LIBRARY CIRCULATION DEPARTMENT

832-393-2222

REFERENCE / INFO

832-393-1313

www.houstonlibrary.org

RENEWAL BY PHONE 832-393-2280
CIRCULATION QUESTIONS..... 832-393-2222
TTY - HEARING IMPAIRED 832-393-1539
VOLUNTEER SERVICES..... 832-393-1481

eServices - for e-mail answers and more!
www.houstonlibrary.org

PIN # _____

Linking YOU to the World
www.houstonlibrary.org



Tout sur votre carte de bibliothèque

Comment obtenir une carte de bibliothèque ?

Déposez une demande personnellement dans n'importe quel site de bibliothèque Publique de Houston pour obtenir votre carte de bibliothèque. Les cartes de bibliothèque sont gratuites pour les résidents de la Ville de Houston. Les frais pour les non-résidents sont annulés pour toute personne résidant dans l'État du Texas. Les personnes qui résident en dehors du Texas peuvent acheter une carte pour 40 \$ pour un an ou 20 \$ pour six mois. Une photo d'identité valide et un justificatif de domicile sont requis pour s'inscrire. Des cartes de résident temporaire aux privilèges limités sont disponibles pour les personnes qui résident temporairement dans la région. Une documentation acceptable de résidence temporaire est requise en plus d'une photo d'identité valide. Consultez : www.houstonlibrary.org/librarycard pour obtenir un formulaire d'inscription en ligne.

Les enfants âgés de moins de 18 ans peuvent obtenir leur propre carte de bibliothèque avec une demande signée par les parents ou tuteurs. Le parent ou tuteur doit accepter la responsabilité de l'utilisation de la carte de l'enfant, incluant toutes pénalités ou frais, et du choix de matériels de l'enfant et de son utilisation des ressources électroniques, dont Internet.

Les inscriptions des résidents adultes et jeunes et des non-résidents avec dérogation expirent au bout de trois ans, date à laquelle elles doivent être renouvelées. Les inscriptions des non-résidents expirent à la fin de la période de privilèges achetée au moment de l'inscription. Les privilèges des non-résidents peuvent être étendus avec un paiement supplémentaire des frais pour non-résidents (40 \$ pour un an ou 20 \$ pour six mois). Les cartes de résidents temporaires expirent au bout de 30 jours : à ce moment-là, il est possible de les renouveler avec une vérification du statut de résident temporaire en cours.

Quel type de preuve d'identité est accepté ?

La bibliothèque accepte une photo d'identité valide telle qu'un permis de conduire du Texas en cours de validité ou une carte d'identité du Texas avec votre adresse actuelle. Si cela n'est pas disponible, veuillez demander à un membre du personnel quels autres types de preuves d'identité sont acceptables.

Qu'est-ce qu'un PIN et pourquoi en ai-je besoin ?

Les PIN (numéros d'identification personnelle) sont des codes à quatre chiffres ou plus qui doivent être utilisés lorsque vous vous connectez à votre compte ou que vous enregistrez des articles dans une machine d'auto-enregistrement. Il vous faudra également renouveler vos matériels en ligne ou par téléphone. La bibliothèque a institué l'utilisation de PIN pour vous protéger et protéger vos informations de manière plus sécurisée. Vous pouvez modifier votre PIN après vous être connecté à votre compte en ligne ou modifier votre PIN personnellement dans tout site de bibliothèque. Une carte d'identité à photo qui vérifie la propriété du compte doit être présentée pour les demandes de modification du PIN effectuées en personne.

Comment renouveler ma carte de bibliothèque ?

Lorsque votre carte de bibliothèque arrive à expiration, rendez-vous à la bibliothèque centrale ou dans n'importe quelle bibliothèque de quartier avec votre identifiant tel que noté à la question précédente. Le personnel vérifiera votre adresse et mettra à jour le dossier de l'emprunteur qui reflètera tous les changements. Tout solde en attente sur la carte doit être payé avant le renouvellement. La plupart des cartes sont renouvelées pour une durée de trois ans; les cartes des non-résidents d'un État autre que le Texas sont renouvelées pour six ou douze mois. Les cartes de résidents temporaires sont renouvelées pour 30 jours.

Combien d'articles puis-je emprunter ?

Vous pouvez emprunter un total de 50 articles à la fois. Seuls cinq de ces articles peuvent être des DVD. Les résidents temporaires peuvent emprunter jusqu'à trois articles à la fois.

Accès en ligne

Votre carte de bibliothèque est votre passeport pour de nombreuses bases de données d'abonnement, e-livres et e-publications auxquels les titulaires d'une carte de bibliothèque peuvent accéder, en plus de l'univers de services et d'informations disponible dans l'ensemble du site Web de la bibliothèque. Tous les sites de bibliothèques offrent un accès à Internet dans les postes de travail publics. Les parents et les tuteurs doivent se porter responsables de l'utilisation faite par leurs enfants des ressources électroniques de la bibliothèque, d'Internet, et des matériels imprimés et audiovisuels.

Que se passe-t-il si je perds ou que j'oublie mon PIN ?

Si vous perdez ou oubliez votre PIN, vous pouvez vous rendre dans n'importe quel site de bibliothèque avec votre carte de bibliothèque et votre identifiant et le personnel recherchera votre PIN et le réinitialisera pour vous. Vous pouvez également vous déconnecter et lorsque vous essayez de vous reconnecter, sélectionnez le bouton « Vous avez oublié votre PIN ? » On vous demandera votre numéro de carte de bibliothèque. Le système enverra alors un message aux adresses e-mail que vous nous avons enregistrées pour vous avec un lien pour modifier votre PIN.

Que se passe-t-il si je perds ma carte de bibliothèque ?

Empêchez d'autres personnes d'emprunter des documents avec votre compte. Appelez le 832-393-2222 (option trois) pour rapporter la perte ou le vol de votre carte de bibliothèque. Vous êtes responsable de tous les articles empruntés sur votre carte avant que vous ne rapportiez qu'elle a été perdue. Le personnel peut délivrer une nouvelle carte de remplacement la prochaine fois que vous vous rendrez à la bibliothèque.

N° de PIN _____

Combien de temps puis-je conserver les matériels de la Bibliothèque ?

La période de prêt standard est de trois semaines. La plupart des articles peuvent être renouvelés pendant une période supplémentaire de trois semaines. La période de renouvellement est calculée à partir de la date de renouvellement des articles. Les DVD ne peuvent pas être renouvelés. La période de prêt maximum, incluant le renouvellement, est de six semaines. Les articles d'emprunt spéciaux tels que les ordinateurs portables ont des périodes d'emprunt différentes.

Où retourner mes articles empruntés ?

Les articles empruntés peuvent être retournés dans n'importe quel site de bibliothèque.

Comment renouveler des matériels ?

Vous pouvez renouveler des matériels en ligne à l'adresse www.houstonlibrary.org. Connectez-vous à « Mon compte » pour consulter les informations de votre compte et renouveler vos articles. Vous pouvez effectuer un renouvellement par téléphone en appelant la ligne de renouvellement de la bibliothèque, disponible 24h/24 : 832-393-2280. Les articles peuvent également être renouvelés en personne à la bibliothèque centrale ou dans toute bibliothèque de quartier.

Vous devez disposer de votre numéro de carte de bibliothèque et de votre PIN pour renouveler en ligne ou par téléphone. Les articles éligibles peuvent être renouvelés pour trois semaines. Les DVD et certains articles (par ex. les articles avec des réservations en attente) ne sont pas éligibles au renouvellement.

Quel est le montant des pénalités de retard ?

Les pénalités pour la plupart des articles pour les adultes et les jeunes adultes sont de 20 centimes par jour et de 10 centimes par jour pour la plupart des articles pour enfants. Les pénalités de retard pour les ordinateurs sont de 25 \$/heure ou toute portion d'heure. Les cartes de bibliothèque ne peuvent pas être utilisées lorsque les pénalités/frais atteignent 10 \$. Les cartes de bibliothèque peuvent être réactivées lorsque vous réglez vos pénalités pour réduire le solde dû à moins de 10 \$.

Les comptes qui comportent des soldes impayés peuvent être soumis à une agence de recouvrement ; des frais de recouvrement sont ajoutés au solde du compte lors de la soumission. Les comptes en recouvrement ne peuvent pas être utilisés jusqu'à ce que le solde dû soit entièrement réglé. Les pénalités et les frais sont établis par le Conseil Municipal de la Ville de Houston et ne sont pas remboursables.

La bibliothèque peut-elle réserver un document pour moi s'il n'était pas en rayon lorsque je l'ai cherché ?

Oui. La bibliothèque essaiera de localiser et de mettre de côté un article en circulation pour vous. Les demandes de réservation peuvent être effectuées en ligne à l'adresse www.houstonlibrary.org par le biais du catalogue de la bibliothèque. Vous pouvez avoir jusqu'à 30 réservations en attente à la fois.

Que se passe-t-il si je perds quelque chose que j'ai emprunté ?

Si les matériels de la bibliothèque ne sont pas rendus dans les 30 jours suivant la date de retour, vous recevrez un avis de facturation de la part de la bibliothèque. En plus du coût des matériels perdus, vous devrez régler des frais de traitement non remboursables de 10 \$ pour chaque article répertorié ou des frais de traitement partiels non remboursables de 5 \$ pour chaque article non répertorié perdu. Les mêmes frais s'appliquent aux articles retournés qui sont gravement endommagés.

Pour toutes questions ou préoccupations concernant le prêt des matériels de la bibliothèque, veuillez appeler le :

SERVICE DE PRÊT DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE HOUSTON
832-393-2222

RÉFÉRENCES/INFORMATIONS
832-393-1313
www.houstonlibrary.org

RENOUVELLEMENT PAR TÉLÉPHONE..... 832-393-2280
QUESTIONS SUR LE PRÊT832-393-2222
TTY – MALENTENDANTS832-393-1539
SERVICES DE VOLONTARIAT832-393-1481
eServices – pour des réponses par e-mail et plus encore !
www.houstonlibrary.org

Nous VOUS mettons en
relation avec le Monde
www.houstonlibrary.org

